

Les Arts Plastiques et la mise en œuvre du programme dans le cadre de la Réforme du lycée

Les programmes de seconde et de terminale satisfont la majorité des enseignants d'arts plastiques. Malgré une formulation parfois sophistiquée, ils sont très nourris. L'essentiel est qu'il s'agit de **puiser dedans plutôt que de les épuiser**. Cette liberté donne les coudées franches aux projets et aux partenariats, durables ou ponctuels, comme aux élans, aux désirs et aux nécessités des enseignants pouvant réagir à des situations d'enseignement variées sur le territoire.

En revanche, leur mise en application ne va pas de soi. On assiste à un décalage entre des objectifs qui nous semblent pleinement répondre aux exigences de notre enseignement et des obstacles décourageants. L'absence de mesures répondant à leur ambition et le trop-plein de restrictions qui les entravent menacent notre enseignement. L'impression d'être placés dans un double-bind génère une incompréhension et une inquiétude grandissantes face à la position même de nos enseignements dans l'Education Nationale.

Il s'agira ici d'aborder ici tantôt des points de détail précis qui touchent à l'administration, à la matérialité et aux conditions pratiques de notre enseignement, tantôt des aberrations dans la mise en application des programmes. Des menaces touchent la viabilité même de notre enseignement ainsi que le souci d'égalité sur le territoire, qui est une condition essentielle du service public auquel nous appartenons.

Plan

I - Arts plastiques : des parcours menacés

- A - L'enseignement optionnel inégalement réparti en seconde
- B - L'enseignement optionnel menacé
- C – Inquiétude devant les 2S2C

II – Mise en application des programmes

- A - Problème pratique : le lieu d'exposition
- B - Les sujets zéro : analyse critique
- C - Les épreuves orales

I - Arts plastiques : des parcours menacés

Les enseignants d'arts plastiques s'inquiètent du devenir de leur discipline. L'inégalité entre les territoires et la difficulté des élèves de troisième à obtenir satisfaction quand ils demandent un enseignement optionnel en seconde, la dotation horaire insuffisante dans les lycées, notamment des heures dites « à la marge », le coefficient au bac de l'enseignement optionnel, les nouvelles épreuves de spécialité de première et de terminale et le dispositif 2S2C dans le cadre de l'EAC mis en place pendant le confinement et destiné à se pérenniser après la covid 19, leur causent de nombreux sujets d'alarme.

A - L'enseignement optionnel inégalement réparti en seconde

Les effectifs de seconde en enseignement optionnel (terme utilisé depuis la réforme) devraient être accessibles à tous, dans l'esprit de la réforme¹. Ils constituent notre « vivier » d'élèves. Mais tous les élèves de troisième ne peuvent suivre l'enseignement optionnel arts plastiques en seconde en France, car l'offre est souvent très inférieure à la demande.

D'une part, tous les lycées en effet ne sont pas dotés d'un enseignement en arts plastiques. D'autre part, ceux qui le sont subissent (souvent en centre ville alors que le milieu rural est sous-doté), soit une surcharge d'effectifs dans la spécialité même, soit une tension en raison de demandes trop importantes dans toutes les matières². Quand il est impossible d'accueillir tous les élèves³, ceux qui sont refoulés sont obligés, soit de suivre des « activités » liées à d'hypothétiques Beaux-Arts communaux, soit de se rabattre vers l'enseignement privé.

En effet, l'offre étant inférieure à la demande, il faut sélectionner les élèves, ce qui est inconcevable pour qui pense que l'offre de l'enseignement républicain doit être le même pour tous. Or, dans de nombreuses académies, la réponse au choix affiché des élèves paraît totalement arbitraire⁴. Une fiche nationale a été éditée l'an dernier qui suppose qu'un parcours artistique ne peut être demandé que pour des « convenances personnelles⁵ », ceci assorti d'une lettre de motivation. La procédure de sélection est particulièrement opaque, apparaît souvent injuste. Dans de nombreuses académies, elle relève d'un dispositif Affelnet dont les critères ne sont **jamais** donnés⁶.

Ce « vivier » d'élèves en enseignement optionnel devient ainsi l'objet de mesures inadaptées à la situation. En effet, selon les établissements, les professeurs peuvent y avoir un effectif correct, au maximum 25 élèves, mais un nombre important d'élèves désireux de suivre l'enseignement sont reflusés. Ou bien au contraire, l'équipe pédagogique accepte, par souci républicain de ne pas refuser d'élèves, ou le moins possible, des effectifs trop importants : jusqu'à 36 élèves en TP d'arts plastiques, alors que les élèves manient des cutters et des substances dangereuses. Les enseignants subissent, face à de tels effectifs, des problèmes de santé nerveuse ou physique inacceptables, à l'heure où les questions sanitaires au travail sont mises en évidence.

Il serait judicieux de créer une **Fiche de Commission Enseignements Artistiques** donnant droit à une dérogation sur un lycée hors-secteur pour sécuriser une orientation artistique en quittant le collège. Il faudrait alors déceler ceux qui demandent un lycée pour sa bonne réputation et ceux qui souhaitent y entrer pour son parcours en arts plastiques. Une lettre ou une appréciation dans le bulletin par le professeur d'arts plastiques de troisième devrait suffire à les départager.

1 Extrait des préambules des programmes dont les DEC et chefs d'établissement ne semblent pas avoir connaissance, à moins que la structure administrative ne les entrave pour répondre positivement à ce préambule.

Programme d'option en Terminale

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/15/4/spe263_annexe_1159154.pdf

« L'enseignement optionnel en classe terminale est accessible à tous les élèves, qu'ils aient suivis ou non l'option en classe de seconde ou en classe de première », page 3.

2 Sur certains territoires, on constate même une diminution de l'offre (avec la fermeture de spécialité, notamment, en milieux ruraux), conduisant parfois à une explosion des effectifs dans des lycées de centre-ville déjà sous tension.

3 Certains problèmes spécifiques peuvent survenir : le problème de recrutement en majorité de filles dans nos disciplines avec des internats filles déjà pleins. Conclusion : « *si un élève veut avoir une chance de suivre son parcours d'orientation en arts plastiques, il vaut mieux être né au bon endroit et être un garçon !* »

4 Une demande d'audience a été envoyée l'année dernière par 4 associations de disciplines artistiques à tous les rectorats de France pour tenter de résoudre, académie par académie, ces problèmes de parcours en arts plastiques à partir de la seconde.

<http://polychrome-edu.fr/wp-content/uploads/2019/03/2019OuiDemande-d'audience-Recteurs-V3-3-2.pdf>

Par ailleurs, un formulaire (qui se remplira jusqu'en septembre), répertoriant les refus aux demandes d'entrer en arts plastiques en seconde se trouve sur le site <http://polychrome-edu.fr/index.php/2020/05/15/formulaire-eleves-hors-secteur-refuses-en-arts-plastiques/>

5 Nous estimons l'expression inexacte, mais très significative de la manière dont sont considérés les disciplines artistiques, singularisantes et individualisantes, là où elles devraient être faire partie d'une base d'enseignement pour tous.

6 Dans certaines autres académies, rares (en Dordogne, à Versailles), il est fait un effort pour que des élèves de troisième hors-secteur puissent demander un lycée où se trouve l'enseignement artistique, à l'aide d'une fiche d'inscription mieux adaptée. Inadaptation de la procédure Affelnet ? Services débordés à la DASEN ? Dans un lycée du 92, en juillet 2020, un élève du secteur, excellent en arts plastiques, a été refusé. Un collège dans le secteur, en quartier défavorisé, n'a vu aucun de ses élèves accepté en arts plastiques. Seule une vigilance des chefs d'établissement et des enseignants de collège et de lycée a pu rétablir l'équilibre...

B - L'enseignement optionnel menacé

Dans le cycle terminal (suivant la seconde), l'enseignement se dédouble en deux branches, enseignement optionnel et spécialité. Avec la réforme, les heures d'enseignement optionnel sont dotées à partir des heures dites « à la marge » : 12 en seconde, 8 en première et terminale pour chaque groupe classe de 35. Sur ces heures, il faut alimenter les autres enseignements optionnels et les dédoublements de classe de toutes les disciplines (TP de chimie, langues, français...). Pour ces deux raisons, les enseignements considérés plus ou moins implicitement comme « prioritaires », les « fondamentaux » ou les nouvelles disciplines (NSI), sont souvent privilégiés au détriment des heures de disciplines artistiques, que ce soit en seconde ou en première et en terminale.

De nombreux **enseignements optionnels voient leur offre se réduire en première et en terminale**, les lycées étant ainsi insuffisamment dotés en heures à la marge. Par ailleurs, depuis la réforme des lycées, le jeu byzantin des coefficients du bac n'accorde pas plus d'1% aux enseignements optionnels artistiques⁷. Il serait nécessaire, pour une approche solide des arts plastiques en lycée, de pouvoir suivre 3H sur tous les niveaux. Mais quel élève, devant compter son temps pour répondre à la demande scolaire dans tous les domaines, voudra suivre un tel enseignement, pour se voir accorder un coefficient si bas au bac ?

C – Inquiétude devant les 2S2C

Nous ne pouvons nous empêcher de voir un lien entre cet assèchement de l'enseignement optionnel (dotation horaire impossible + coefficient quasi-inexistant au bac) et le dispositif 2S2C mis en place à l'époque du confinement.

Ce dispositif a été déclaré voué à se pérenniser par le ministre de l'Education Nationale lors d'un entretien à BFMTV le 2 juin 2020. Après la période de la covid19, sera attribuée à des intervenants dépendant de la commune⁸ la responsabilité d'activités sportives et culturelles l'après-midi à partir de 14H, sans retirer de cours d'enseignements généraux. Un rapide calcul nous permet de penser qu'il faudra retirer des cours quand même, et la logique nous fait soupçonner qu'il s'agira des cours d'EPS et de discipline artistique et au moins l'enseignement optionnel dans les lycées⁹.

La mise en place de la Réforme a montré un véritable engouement pour la spécialité Arts Plastiques en première. Dans de très nombreux établissements, nos effectifs ont explosé en première et se maintiennent fortement en terminale¹⁰, signe que cet enseignement correspond à une véritable demande, qu'il joue un rôle déterminant dans la diversité des parcours lycéens. Mais suivre un enseignement artistique au lycée ne va pas de soi. Il serait **indispensable de sécuriser et renforcer ces parcours qui sont plébiscités par les lycéens**. En effet, ils devraient être ouverts à tous les élèves, car ils aident à construire une scolarité plus engagée, plus épanouie et contribuent à développer deux modes d'expression essentiels dans notre société, visuelle et orale.

II – Mise en application des programmes

A - Problème pratique : le lieu d'exposition

La **muséographie** demandée dans les programmes et faisant l'objet d'une question écrite au baccalauréat pose la question des équipements spécifiques liés à la monstration prévue dans les établissements ainsi que l'accès aux lieux institutionnels de l'art. Si l'on veut éviter de réduire la question de la monstration à l'expérience des couloirs ou de coins d'un CDI, des équipements sont-ils prévus et feront-ils l'objet d'une dotation des Régions ?

- Ainsi, au vu des nouveaux programmes qui incluent la compétence "exposer" à chaque cycle, et des nouvelles épreuves orales qui se dérouleront dans ces salles, il faudrait **actualiser pour le lycée la fiche de l'inspection générale "Conseils et préconisations pour l'aménagement des salles d'arts plastiques et leurs locaux annexes au collège"** afin de guider enseignants, chefs d'établissement, gestionnaires et architectes à comprendre les besoins pédagogiques et à rendre plus équitable sur le territoire la préparation aux épreuves du baccalauréat :

7 Là aussi, une inégalité s'instaure d'un établissement à l'autre. Certains proviseurs décident que les élèves n'ayant pas suivi l'enseignement optionnel en première et seulement en terminale n'auront que la moitié de leur coefficient au bac !

8 Ces intervenants seront financés par la DRAC par l'intermédiaire des mairies.

9 <http://polychrome-edu.fr/index.php/2020/06/08/2s2c-un-dispositif-qui-suscite-des-inquietudes/>

10 Pourtant, avec l'obligation de quitter une spécialité en terminale et la concurrence des *maths complémentaires*, *maths expertes* et *Droits et enjeux du monde contemporain*, qui n'existent qu'en terminale, sa position est périlleuse à ce niveau. Même si les faits montrent que le problème se pose peu en terminale cette année, la situation administrative de notre spécialité est précaire.

B - Les sujets zéro pour les épreuves écrites

Nous demandons à :

- Simplifier les énoncés dans le but **d'une plus grande ouverture** de la réflexion des candidats et d'une **moindre difficulté** face à des injonctions contraignantes.
- **Préciser et simplifier** les attentes du jury pour une **meilleure compréhension**.

Analyse des sujets

Première partie

Modalités de l'épreuve, rappelées dans le sujet zéro (Extraits du texte de référence) :

« *(traitée par tous les candidats) : analyse méthodique d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique. Le candidat conduit une réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par un corpus de 3 à 5 œuvres (reproduites en annexe) et une consigne. Les œuvres du corpus, dont une partie est issue des questions limitatives de terminale, se relie principalement aux questionnements plasticiens et artistiques interdisciplinaires des programmes.* »

Deux « sujets zéro » : 1 et 2

Sujet zéro n°1

« **Première partie** (à traiter par tous les candidats) : **analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique**

Axe de travail : le dessin, ses espaces et ses gestes

En vous référant à cet axe de travail et à partir d'une sélection d'au moins deux œuvres du corpus que vous analysez, développez une réflexion personnelle sur **la diversité des usages du dessin**. Cette étude sera étayée et argumentée. Vous élargirez vos références à d'autres œuvres de votre choix. »

Nous redoutons une difficile compréhension des attentes du sujet due à une **profusion des pistes contenues** dans l'énoncé :

- Qu'attend-t-on du candidat ? Ne va-t-il pas être noyé dans la **multiplication des pistes avancées** (dessin / espaces / gestes / usages / diversité) alors qu'il a déjà à gérer l'hétérogénéité des documents et la structuration de sa réponse ?

On ne le laisse pas construire ses axes de réflexion, on referme le champ des possibles que souhaite explorer le candidat.

Dans le sujet on lui demande :

- Une analyse méthodique à partir d'un corpus, combinée à une réflexion personnelle portant sur certains aspects de la création artistique.
- Le tout rédigé à partir d'un axe de travail composé ici de trois termes auxquels s'ajoute une consigne.

En l'état, le candidat ne saura pas s'il doit mener une **analyse comparée** puis livrer une **réflexion personnelle** ou s'il doit **suivre un plan induit**, cette fois, non par les œuvres, mais par les multiples notions à explorer, imposées par le sujet : ici 1. Espaces / 2. Gestes / 3. Usages / 4. Diversité.

Sujet zéro n°2

« **Première partie** (à traiter par tous les candidats) : **analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique.**

Axe de travail : la nécessité ou le désir de la création à plusieurs

En vous référant à cet axe de travail et à partir d'une sélection d'au moins deux œuvres du corpus que vous analysez, développez une réflexion personnelle sur les enjeux de l'association de compétences, la mutualisation des ressources, au service d'une création collective en arts plastiques. Cette étude sera étayée et argumentée. Vous élargirez vos références à d'autres œuvres de votre choix. »

Comment développer une réflexion personnelle alors que tant d'axes de travail sont donnés dans le sujet ? S'agit-il d'une étude ou d'une analyse plastique ?

Par ailleurs, en partant de la Proposition B, on peut s'interroger sur la pertinence des termes de la question en rapport avec le choix des œuvres du corpus. Rappelons les axes de réflexion demandés : *la nécessité ou le désir de la création à plusieurs, les enjeux de l'association de compétences, la mutualisation des ressources au service d'une création collective en arts plastiques.*

Confrontons-les aux œuvres :

- Pour le cadavre exquis (qui fait partie des documents proposés) il relève plus du « désir » (y compris dans la dimension qu'il revêt dans le Surréalisme) que de la « nécessité », on sait que le protocole

importe, mais que les « compétences » sont tout-de-même une question accessoire. Le travail de Niki de Saint-Phalle ne renvoie pas à la collaboration entre artistes mais à la participation du spectateur tant il est vrai que les personnes qui ont tiré n'ont été ni nécessairement des plasticiens, ni des artistes, et que leur action se borne à s'inscrire dans une étape précise prévue dans le dispositif global conçu par la seule personne de l'artiste.

- Le dessin de l'Arc de triomphe n'est que de la main de Christo. Et si l'on considère le projet dans son entièreté, il est malaisé de rendre perceptible ce que le fait d'être deux artistes y a apporté. On songe alors aux nombreux collaborateurs qui participent à la mise en place de l'empaquetage : ils sont certes indispensables mais n'ont pas leur part dans la démarche créative, ils sont exécutants.

Deuxième partie

Modalités de l'épreuve, rappelées dans le sujet zéro (Extraits du texte de référence) :

Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art. *Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée plus particulièrement aux questionnements artistiques transversaux du programme.*

Sujet zéro A-1 :

*« **commentaire critique d'un document sur l'art.** Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée plus particulièrement aux questionnements artistiques transversaux du programme. »*

Quel sens donner à « **d'une à deux pages** ? » N'est-ce pas un terme à supprimer absolument ? Les élèves ont des écritures très différentes de l'un à l'autre, pour l'occupation d'une copie, elle peut passer du simple au triple. Les élèves qui dépasseraient le nombre de pages seraient-ils sanctionnés ?

Le Sujet A fonctionne convenablement dans les deux propositions 1 et 2 et va dans le sens de l'intention manifestée « de proposer à l'examen des formes diversifiées d'écrits ». Ici, la suggestion d'un axe fonctionne. De plus, le fait de proposer un sujet qui n'inclut pas les questions limitatives peut aller à l'encontre des réflexes de bachotage.

Il est dommage néanmoins que la question de l'« exposer » soit posée à la fois dans le sujet A et B, même très différemment, dans le sujet zéro 2. Ne pourrait-on pas la garder uniquement pour le sujet B, comme prévu dans les textes ?

Sujet zéro B-1

*« **note d'intention pour un projet d'exposition** (le candidat choisit une des œuvres du corpus du sujet de la première partie pour développer son projet)
En vous appuyant sur des caractéristiques et des enjeux de l'œuvre que vous aurez choisie, et en respectant son intégrité, proposez et justifiez un projet d'exposition permettant de **rendre compréhensible la dimension collaborative de la démarche artistique**. Selon quelles intentions, avec quels moyens, en mobilisant quelles ressources ?*

Le Sujet B invite le candidat à devenir commissaire d'exposition, scénographe ou curator. Le Sujet B s'intitule « **note d'intention pour un projet d'exposition** » mais il n'invite le candidat à ne choisir qu'« *une œuvre parmi le corpus de la première partie de l'épreuve* ».

- Rien n'indique que le candidat ne peut adjoindre d'autres œuvres à son projet d'exposition mais rien ne l'y invite ou ne l'y contraint. Il faudrait sans doute le faire, les expositions pour une œuvre unique sont dépendantes de la nature de l'œuvre (installation, série, environnement...) et ne s'adaptent pas à toutes les œuvres du corpus proposé. Ainsi, l'invitation à élargir à d'autres œuvres serait au moins aussi, voire plus, pertinente ici qu'en première partie...
- « *Rendre compréhensible la dimension collaborative de la démarche artistique* ».

Pourquoi encore une fois imposer un l'élément de réponse ? La dimension personnelle et critique de l'élève disparaît.

- Ce sujet implique des compétences muséographiques importantes.

Sujet zéro B-2

*En vous appuyant sur des caractéristiques et des enjeux de l'œuvre que vous aurez choisie, et en respectant son intégrité, proposez et justifiez un projet d'exposition **sollicitant le spectateur**. Selon quelles intentions, avec quels moyens, pour quelles expériences ?*

- Se pose à nouveau ici la question de la consigne :
- Dans la proposition A, elle invite à un parti pris fort : “*solliciter le spectateur*“. Dans la proposition B, la consigne est d'ordre didactique : “*rendre compréhensible*“. Revenons sur l'exemple de la proposition A : on peut faire observer que toute œuvre d'art sollicite le spectateur. On peut ensuite, en rapport avec le choix des œuvres, remarquer plusieurs points :
 - le dessin de Vinci sollicite l'œil, son thème, le sentiment religieux. Son aspect de carton préparatoire renvoie à l'inachèvement mais le spectateur sait que l'œuvre achevée existe. Les œuvres de Vinci sont, de plus, exposées de manière à être protégées en raison de leur immense valeur et sont très peu accessibles par le public. L'épais vitrage qui protège la Joconde et la scénographie de la Salle des États du Louvre en sont un exemple.
 - Le projet de Tinguely, lui, est **déjà de solliciter le spectateur** qui choisit les couleurs des feutres, leur nombre, la durée de traçage pour chaque outil scripteur, le degré de saturation de la page, etc. Qu'ajouter au projet de l'artiste ? Le scénographe doit-il d'ailleurs ajouter quelque chose à ce projet ? En suivant la consigne, il risque la redondance.
 - Le travail d'Oiwa, que l'élève ne connaissait pas nécessairement, sollicite lui aussi déjà grandement le spectateur avec un projet à 360°, un **environnement globalisant et clos qui est à lui-même sa propre présentation**. Là encore, qu'ajouter qui ne soit de l'ordre du gadget (découvrir l'œuvre muni d'une lampe frontale) ?
 - L'évaluation muséographique **ne devrait pas être nécessaire** pour le bac.
 - Il est dommage que l'on ne puisse changer les épreuves : publiées au B.O.
 - ***Il s'agit ici d'évaluer des compétences en lien avec des métiers de la culture et non plus celles liées à la pratique des arts plastiques.***

C – Les épreuves orales

Il est dommageable que les épreuves aient lieu en mars, les élèves manquent de temps, cette limite ne permet ni un travail conséquent, ni une création vraiment sérieuse.

Le carnet de travail :

- - L'usage et le rôle des carnets demandés aux élèves sont très différents d'une discipline artistique à une autre. En conséquence, l'homogénéisation des demandes conduit à un non-sens.
- Jusqu'en 2019, dans l'épreuve de présentation orale du dossier, les élèves présentaient leur carnet au jury au début de leur oral. Cette formule fonctionne parfaitement. Quel serait l'intérêt de demander de l'envoyer au jury 15 jours avant ? Selon quelles modalités ? Qui est responsable des carnets durant ce laps de temps ? Comment l'élève peut-il correctement préparer son oral sans cet outil indispensable ? Il nous semble que la vie administrative en serait bien compliquée pour un bénéfice très incertain.
- S'il faut absolument un temps spécifique pour que le jury prenne connaissance du carnet, ce dont nous ne sommes pas certains, pourquoi ne pas envoyer une trace numérique ? Rappelons que le carnet de travail comme les productions ne font pas l'objet d'une évaluation en soi.

Le Grand Oral :

Il est très dommage que les élèves doivent mettre en relation leur orientation et leur question traitée dans les 5 dernières minutes. En effet, certains de nos élèves, en disciplines artistiques (mais aussi dans d'autres spécialités) ne savent pas vraiment ce qu'ils souhaitent faire plus tard. Il auront alors une double peine : être dans le malaise de leurs doutes et de leurs incertitudes et être évalués négativement au bac pour cette raison même. On ose penser que l'épreuve ne s'adresse pas à eux dans l'idée qu'ils seront obligés de connaître leur orientation en raison de cette épreuve et que ce sera bénéfique pour eux. Les questions existentielles ne relèvent pas d'un savoir ou d'un savoir-faire rhétorique. A moins que nous dussions enseigner le mensonge...

Conclusion Nous ne sommes pas inquiets de voir une réforme arriver pour ce qu'elle contient de nouveau. Nous nous réjouissons de voir le succès, dans de nombreux établissements, des spécialités artistiques. Mais nous avons essayé de montrer ici, en nous basant sur notre expérience, sur des faits précis et sur des déductions logiques, que nous devons faire parade actuellement à de nombreux problèmes liés à la réforme des lycées, qui portent une atteinte grave à l'égalité des élèves devant nos enseignements. Nous ne sommes de plus pas très certains de voir encore exister cet enseignement en arts plastiques, pourtant façonné dans une constante réflexion, dans l'articulation entre la pratique, les savoirs et la théorie, depuis les années 70 dans l'Education Nationale. La baisse de plus d'un tiers de postes au CAPES arts plastiques et la pérennisation des 2S2C ne laisse pas présager le renforcement qui serait nécessaire de nos enseignements dans l'Ecole publique, mais plutôt sa disparition ou sa dilution. Quant aux modalités des épreuves au bac, nous estimons que leur simplification pratique et linguistique pourra utilement prendre en compte le niveau des lycéens comme leur désir, dans une volonté commune d'amélioration au profit de tous.